

Loyettes

« L'énergie du désespoir face au rouleau compresseur » du nucléaire

Élue de l'opposition au conseil municipal et militante antinucléaire, Anne-Marie Brunet ne vendra pas ses terres agricoles situées dans le périmètre du projet d'implantation des deux EPR2. Elle revient sur ce choix de résistance, « face à un projet imposé, sans réel débat, dans une commune inféodée à EDF et à la toute puissance du nucléaire ».

Il fallait enfile les bottes pour suivre Anne-Marie Brunet, 60 ans, « sur les lieux du futur crime » : des parcelles de terres agricoles bien détremées par les pluies de ces derniers jours, situées sur la commune de Loyettes, entre le lieu-dit En port blanc et La Garrenne. Pile sur les terrains choisis par EDF pour implanter ses deux futurs EPR2. Car si le débat public s'est ouvert le 28 janvier dernier sur ce projet nucléaire, « c'est bien le pot de fer contre le pot de terre » qui vient à l'esprit de M^{me} Brunet pour résumer le dossier.

Pas facile de s'opposer

Son aversion pour le nucléaire, Anne-Marie l'assume totalement. « Oui, je suis contre le nucléaire. J'ai adhéré à Sortir du nucléaire Bugey en 2018 et j'étais auparavant déjà sympathisante. J'ai intégré le conseil municipal de Loyettes aussi



Anne-Marie Brunet dénonce « un combat déloyal qui ne laisse pas de place au débat ». Photo Jean-Marc Mazue

pour faire entendre la voix de ceux qui ne veulent pas du nucléaire. Ce n'est pas évident dans une commune liée historiquement et économiquement au nucléaire, avec un maire retraité de ce groupe. C'est dur de trouver sa place dans un conseil municipal acquis en grande majorité à l'atome et qui fait allégeance à EDF sans ne jamais trouver à y redi-

re », verse-t-elle.

Le foncier tant convoité

Si Anne-Marie revient sur ces parcelles, c'est pour dénoncer « un jeu complètement biaisé » : « l'achat de terrains pour le projet des EPR2 n'a pas attendu les directives du président de la République pour commencer. Il y avait déjà eu des coups de fil en 2016 et 2017.

Moi-même, les membres de ma famille et des agriculteurs avons reçu des courriers de la Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) et d'EDF dès octobre 2018, dans l'objectif de tâter le terrain et de commencer à acheter des parcelles. Les premiers ballons d'essais proposaient deux euros du mètre carré. Aujourd'hui, ça flambe à sept euros ! »,

observe-t-elle. À sa connaissance, sur les huit agriculteurs restants à Loyettes, deux auraient décliné les offres, « pour les autres, je ne sais pas mais l'appât du gain risque de l'emporter ».

Un projet aux forcés ?

Anne-Marie Brunet, en tout cas, ne compte pas vendre ses 2,6 hectares, sur les 336 hectares convoités par le maître d'ouvrage : « ça ne changera probablement pas le résultat final, c'est juste pour gagner du temps et être en cohérence avec mon opinion, mais je ne vois pas comment éviter l'expropriation, à moins que le projet n'aboutisse pas, ce qui tiendrait du miracle », redoute-t-elle. Ce projet de deux EPR2 a « une feuille de route bourrée d'inepties », assène la militante : « C'est fou ! Le coût total du projet devrait être annoncé après la fin du débat public, alors que la Cour des Comptes a tiré la sonnette d'alarme ». En l'état actuel, effectivement, EDF n'a livré qu'un prévisionnel que l'électricien compte restituer « fin 2025 ». De plus, pour M^{me} Brunet, « le projet s'émerge totalement de la loi ZAN et le gouvernement compte faire passer le troisième projet pluriannuel de l'énergie par décret, sans passage devant le parlement », s'insurge l'élué militante.

● Jean-Marc Mazué

De deux à sept euros le mètre carré en à peine deux ans

Aux 220 hectares de l'emprise directe du projet s'ajoutent « environ 150 hectares nécessaires pour les infrastructures associées », indique le dossier des maîtres d'œuvre, EDF et RTE. « Mais les transactions ont déjà commencé », relève l'élué de l'opposition et militante écologiste.

Selon Anne-Marie Brunet, en septembre 2023, un vote en conseil municipal de Loyettes a eu lieu concernant la vente de quatre parcelles communales, pour une superficie de plus de 19 ha, au prix de deux euros le m² (396 682 euros). Sur une de ces parcelles se situe le parc photovoltaïque de Loyettes : EDF indemnise Loyettes à

hauteur de 426 262 euros, en compensation de la perte de trente ans de loyer qu'EDF Renouvelable aurait versé à la commune de Loyettes. En décembre 2024, le conseil a voté la vente du chemin rural n° 107 qui marque la frontière entre les communes de Loyettes et Saint-Vulbas. En janvier 2025 : le conseil municipal a voté la vente d'une parcelle communale de plus de 2 ha à EDF au prix de 7 euros le m² pour un coût total de 144 536 euros.

Le plan d'emprise prévisionnel du projet tel qu'il figure dans le dossier du maître d'œuvre, EDF.

Photo Jean-Marc Mazué

